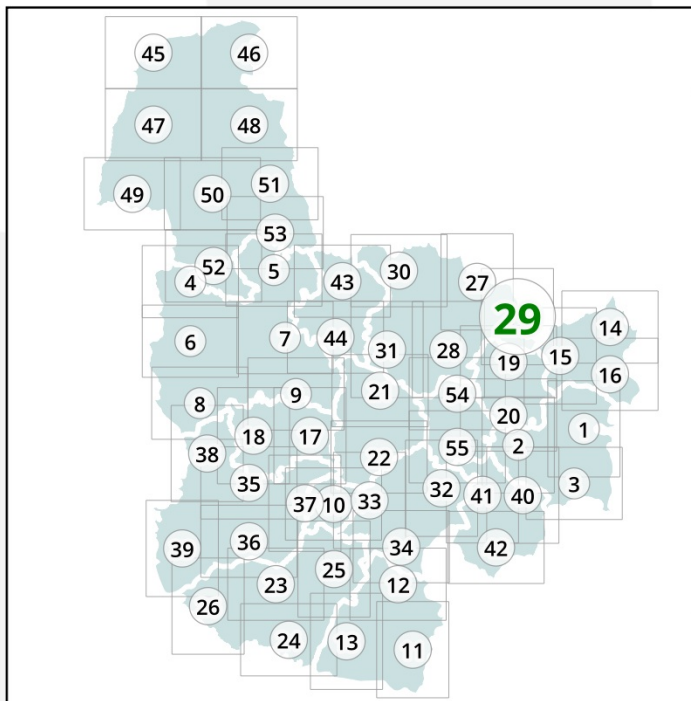


Querrien
Est



1ère révision, version pour arrêt en
date du 11 décembre 2025

Échelle 1 : 5000



Planche N° 29 / 56

DGFiP Cadastre® 04-2025

Zonage
--- Contour de zone
U : Zone urbaine

IAU : Zone à urbaniser
A : Secteur agricole général
Al : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral
Ahr : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables
Ahr* : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables spécifiques aux gens du voyage
Ai : Secteur agricole lié aux activités isolées
Ail : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales
Ais : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires
Akl : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales
Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre
Ao : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles
As : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général
Ni : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables
Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
Nel : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral
Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé
Ne1 : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante
Nec : Secteur dédié aux activités canines
Nej : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels
Nek : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac
Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral
Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient
Nf : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles
Nm : Secteur naturel lié au zonage en mer
Nmno : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM
Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer
Np : Secteur naturel lié au port de Quimperlé
Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique
Ntl : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé
Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec
Nti : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

Prescriptions
● Petit patrimoine (L.151-19)
■ Petit patrimoine surfacique (L.151-19)
■ Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
■ Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
■ Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)
● Arbre remarquable (L.151-23)
--- Haie, talus, murets (L.151-19 et L.151-23)
■ Espace boisé classé (L.1113-1 et L.121-27)
--- Boisement à protéger (L.151-23)
--- Zone humide (L.151-23)
--- Cours d'eau (L.151-23)
--- Cours d'eau busés (L.151-23)
--- Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38)
--- Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)
--- Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)
--- Secteur d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, et leurs ouvrages de raccordement, soumises à conditions (L.151-42-1)
★ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)

Information
◆ Mouvements de terrain localisés
--- Atlas des zones inondables et Zones d'Expansion des Crues Probables
--- Périmètre de protection des captages d'eau potable
--- Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)
--- Limite des Espaces Proches du Rivage
Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :
--- Zone bleue --- Zone orange --- Zone rouge --- Zone rouge industrielle
--- Limites communales --- Parcelles cadastrales --- Bâti

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune
m°			

